



## refus de vendre la 1/2 de la maison

Par **plancke**, le **30/11/2010** à **15:08**

bonjour

nous allons entamer une procédure de divorce suite au départ de mon mari du domicile conjugal en mai 2010.

je souhaite que la maison que nous avons acquis ensemble (contrat mariage sous séparation de biens) soit vendue alors que mon conjoint souhaite, lui, me racheter la moitié de la maison. puis je m'opposer à ce qu'il rachète cette maison ? et exiger qu'elle soit vendue à une tierce personne ?

merci pour votre réponse

cordialement

Par **Domil**, le **30/11/2010** à **15:12**

En fait non car si ça va en justice, il va demander l'attribution préférentielle.

En cas de procédure, le juge n'a que 3 choix

- continuer l'indivision pendant un max de 5 ans si les circonstances l'exigent
- accéder à une demande d'attribution préférentielle (et choisir laquelle s'il y en a plusieurs)
- vendre la maison aux enchères si aucun des indivisaires veut acheter.

Refuser va donc vous exposer à des frais pour rien. Reste à négocier le prix.